



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JANVIER 2018 - 18h00

Délibération N°2018/004
Date de convocation : 18 janvier 2018
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 25 janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle du château de Walincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (51 titulaires - 1 suppléant) :

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Brigitte ROLAND BEC
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK
Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Gilles PELLETIER
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Jeanine TOURAINNE
Pascal LEVEQUE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE-MAILLY		

Membres absents (14) :

Marie-Lise MARLIOT, Arnaud LORAND, Alain GOETGHELUCK, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Bernard PLET, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal COQUELLE, Francis GOURAUD, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX, Axelle DOERLER

Membres ayant donné procuration (8) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Christian PECQUEUX à Brigitte ROLAND BEC, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Liliane RICHOMME, Brigitte PRUVOT à Frédéric BRICOUT, Charles BLANGIS à Isabelle PIERARD, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévilillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulley
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

DELIBERATION N°2018/004 – Objet : Provision pour client douteux

Exposé :

Une provision pour créance douteuse doit être constatée dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement. Le montant de cette provision est à apprécier compte-tenu des circonstances et du principe de prudence.

Ce provisionnement permet d'atténuer la charge budgétaire des admissions en non valeurs lorsqu'elles sont constituées régulièrement. En effet, la reprise des provisions constituées dans les années précédentes au cours d'un exercice donné permet de couvrir du point de vue budgétaire la charge inscrite en dépense de fonctionnement.

Proposition

Il est proposé de constituer des provisions sur clients douteux dont le recouvrement apparaît compromis. Cette provision obligatoire peut être établie au regard des états des restes à recouvrer présentés annuellement par le comptable sur le montant des RAR enregistrés excluant l'année N.

Chaque année, le montant de la provision doit être ajusté en fin d'exercice soit par une reprise si la dépréciation s'avère trop importante, soit par une dotation complémentaire si celle-ci s'avère insuffisante.

Vu la délibération 2016/186 déterminant la méthode d'évaluation à appliquer.

Vu la délibération 2016/186 fixant le montant de la provision à 61 020.18 € au titre de l'année 2016

Vu l'état des restes à recouvré en date du 16/11/2017 pour un montant de 73 498.33 € couvrant la période de 2006 à 2016

Le Conseil Communautaire propose

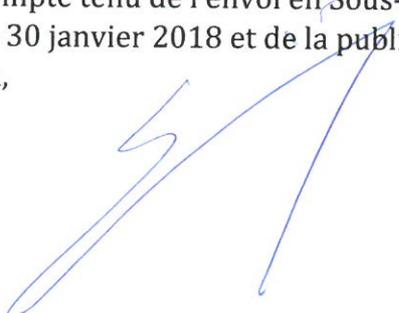
Article 1 : D'ajuster la provision pour client douteux d'un montant de 12 478.15€ au titre de l'année 2017. Afin de porter le montant total de la provision à 73 498.33 €.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour la Communauté de Communes toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Précise que les crédits seront inscrits au budget 2017 au chapitre 68 « Dotation aux amortissements et aux provisions ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

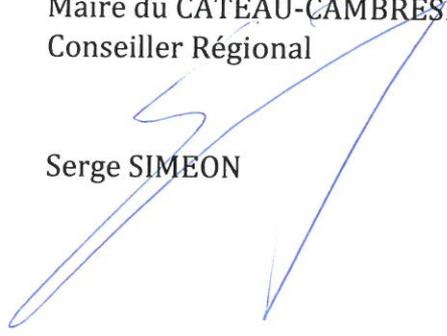
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 30 janvier 2018 et de la publication
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 30 janvier 2018
Le 30 janvier 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.